

**MOTION EN FAVEUR DE LA GARANTIE DES
DROITS SOCIAUX DANS LE NOUVEAU
STATUT D'AUTONOMIE
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

- **DIPUSITATA DA** : U GRUPPU « *Avvene Ghjustu è Resilente* »
- **UGHJETTU** : GARANTIE DES DROITS SOCIAUX DANS LE NOUVEAU STATUT D'AUTONOMIE

VU la référence à la Polynésie française faite par le Ministre de l'intérieur en mars 2022 lors de l'annonce de l'ouverture de discussions autour d'un nouveau statut d'autonomie pour la Corse,

VU le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, notamment ses articles 5, 10 et 11, garantissant des droits économiques et sociaux inaliénables tels que les droits à un emploi, à la protection de la santé, à la sécurité matérielle, au repos et aux loisirs,

VU le rapport "Cambià u campà" adopté le 26 octobre 2021 par le CESEC de Corse, précisant la nécessité d'agir pour "répondre à l'urgence sociale",

CONSIDÉRANT la régression des acquis sociaux sur l'archipel polynésien et l'échec de la mise en place d'une autonomie vertueuse,

CONSIDÉRANT que 20% des Corses se trouvent sous le seuil de pauvreté, en faisant la région la plus pauvre de la métropole,

CONSIDÉRANT La faiblesse du pouvoir d'achat des ménages corses, nettement inférieur à la moyenne métropolitaine, et l'inflation rapide qui touche particulièrement les foyers les plus modestes,

CONSIDÉRANT la nature oligopolistique de l'économie corse et l'absence de freins à cette concentration des richesses,

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE A l'Assemblée de Corse, dans le cadre des négociations autour de l'autonomie de l'île, de s'engager à conserver les acquis sociaux, tels que le SMIC, la sécurité sociale, la CMU, le droit à une retraite digne, la limitation du temps de travail hebdomadaire, l'allocation chômage, et autres dispositifs de solidarité indispensables dans le contexte de crise actuelle.

DEMANDE A l'Assemblée de Corse d'orienter au plus vite le projet d'autonomie vers le mieux-disant social et vers une plus juste distribution des richesses.